

Travail en Hauteur Contenu de formation - Syllabus

I. Objectif

Permettre à chaque personne de travailler en hauteur en toute sécurité.

Savoir utiliser un équipement de protection relatif aux risques chutes de hauteur (échafaudages, harnais, points d'ancrages, ancrages, lignes de vie, échelles, PIR, PEMP)

II. Public concerné

Toute personne amenée à travailler en hauteur.

Effectif de formation : 10 à 12 personnes

III. <u>Préreguis</u>

Non contre-indication médicale au travail en hauteur

IV. Contenu théorique

Ce contenu liste les savoirs pédagogiques à enseigner a minima, d'autres points pourront être ajoutés directement par le demandeur.

- ✓ Informer et sensibiliser sur le risque chute de hauteur avec des statistiques de préférence locales et calédoniennes
- ✓ Exposer et expliciter la réglementation (loi du pays, responsabilité du salarié, ..)
- ✓ Donner la définition du risque et les conséquences liées aux chutes de hauteur
- ✓ Lister les protections collectives en précisant la notion de protection prioritaire, présenter les obligations de contrôle des équipements et installations, expliquer leur utilisation
- ✓ Réaliser une présentation particulière sur les échafaudages et leur utilisation (préciser l'identification des marquages d'échafaudage, ou autres dénominations)
- ✓ Faire un rappel sur l'utilisation des échelles
- ✓ Lister les protections individuelles en précisant la notion de protection non prioritaire, expliquer le contrôle des équipements et installations, expliquer leur utilisation
- ✓ Expliquer les obligations de contrôle périodique des équipements et de contrôle systématique par l'utilisateur avant utilisation
- ✓ Donner la définition d'un plan de sauvetage (obligation, existence, moyens, exemples, ...)
- ✓ Lister les erreurs à éviter, les comportements interdits et les risques inhérents aux travaux en hauteur (chute d'objets, superposition,)

Dans les supports pédagogiques doivent apparaître des vidéos adaptées et des témoignages mais avec une durée maximum de 15 minutes pour l'ensemble de la formation. La durée minimum de ce contenu théorique est de 4h.

V. Partie pratique

La partie pratique de cette formation comprend, pour chaque participant :

- o le contrôle et le port du harnais et ses accessoires (y compris déplacement en hauteur, croisements sans rupture d'assurance, choix du point d'ancrage, test de suspension)
- o le contrôle visuel et l'utilisation d'un échafaudage

Les supports pédagogiques sont harnais, longes, stop-chute, longe double, échafaudage conforme roulant ou fixe.

La durée minimum de cette partie pratique est de 2h.

VI. Durée globale

La durée globale pour la formation « Travail en hauteur » est d'au minimum 6h.

VII. Evaluation

Afin de déterminer si le candidat est apte à travailler en hauteur, un système d'évaluation est mis en place en deux temps :

- pour le contenu théorique, le candidat est contrôlé sous forme d'un QCM (en référence avec le contenu de formation dispensée) entre 15 et 20 questions, dont il doit obtenir 80% de bonnes réponses.
- pour la partie pratique, le candidat, suite à une étude de cas simple, doit choisir le moyen de protection adapté (harnais ou échafaudage), le contrôler et l'utiliser correctement. L'évaluation se porte sur le choix et le comportement du candidat. En fonction de ces derniers, le candidat peut être recalé et amené à repasser l'ensemble de la formation.

VIII. <u>Validité & Recyclage</u>

Une fois l'habilitation obtenue, le titre est valable pendant 2 ans. Pas de notion de recyclage.